

N°	MOIS	ANNEE
03	DECEMBRE	2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 1er décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents** : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme COURREGE, Mme SCHMIT, M. DE LAROCHE

**Etaient absents** : M. BLONDEAU, Mme GIMENO, Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	25 novembre 2022
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 novembre 2022

### **Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCY POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public, pour un montant HT de 253 330 € soit un montant TTC de 303 996 € selon le devis fourni par la société **EIFFAGE**

**Considérant** que la Commune d'Auteuil le Roi demande également une subvention au Département au titre du programme VRD 2020-2022 pour un montant de 166 944 €

**Considérant** que le montant éligible restant après la subvention du VRD est de 86 386 € et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **11 voix POUR**

**Décide de** demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'éclairage public à hauteur de **35 720 €**.

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON